

Conseil d'école en distanciel « Le temps des cerises » de Coësmes, 19 mars 2021.

Ce compte-rendu est rédigé en l'absence de conseil d'école en présentiel, les rassemblements étant interdits.

Madame Ramage, adjointe enfance et jeunesse.

Mesdames Auffret-Henry, Berre, Chany, Houssais, Chaupitre, Chuillot, Principaud, représentantes de parents d'élèves

Monsieur Dekkers, représentant de parents d'élèves

Mesdames Guichard, Marchand, Maloeuvre, Dumontier, Ferchaud, enseignantes,

Monsieur Desbois, enseignant

Madame Gastel, enseignante et directrice de l'école

Le congé maladie de Mme Berthe est prolongé jusqu'à fin mai. Mme Marchand est sur le poste actuellement jusqu'au retour de Mme Berthe. M.Desbois est sur le poste de maternelle pour l'année complète.

1. Finances 2020, subventions 2020

Le financement de l'école est assuré en premier lieu par les mairies de Coësmes et de Sainte Colombe au prorata du nombre d'enfants inscrits.

Pour 2020, l'école demande un financement à la mairie de Coësmes pour 129 élèves (effectif au 1er janvier).

Il est réparti en trois corbeilles, comme suit :

- Subventions pour l'ACEP (Association Coësmoise de l'Ecole Publique) utilisées pour le financement des différents projets de l'école :

→ demande de 14 € / enfant pour les 100 élèves de Coësmes (13 € / élève ont été versés en 2020). La mairie accorde 13€/élève cette année.

→ demande de 18 € / enfant pour les 29 élèves de Sainte-Colombe (17 € / élève ont été versés en 2020 et 280€ pour la classe de mer). Nous n'avons pas encore de réponse.

- Financement des fournitures nécessaires aux enseignements :

→ demande de 40 € / élève de l'école (38,5 € / élève sont versés depuis 4 ans.). La mairie accorde 39€ cette année.

- Petits investissements et achats exceptionnels :

→ 1000 € pour des petits investissements → accordé

→ achat d'un ordinateur portable pour une classe. (600€) → accordé

→ changement des disques durs des ordinateurs des classes par de plus puissants. (720€) → accordé

→ remplacement de la photocopieuse de la maternelle : → cela attendra encore un peu.

→ installation d'un central d'appel téléphonique pour l'ensemble du bâtiment des cerisiers : → à voir dans les années futures.

→ Travaux dans la classe verte pour installer des placards et séparer la photocopieuse de l'espace de l'atelier : → en réflexion.

→ Installer un panneau indiquant l'école des cerisiers à l'entrée du parking → en réflexion.

Nous avons signalé :

-la vétusté du toit de l'école maternelle . → le toit sera refait l'année prochaine, avec changement des vieilles huisseries donnant sur le parking, installation de volets roulants, et changement du système de chauffage (PAC) .

-le mauvais état de la cour de maternelle → La cour sera refaite pendant les vacances de printemps, avec installation si le budget le permet d'une petite structure de jeux. Demande faite à l'APE de participer à cette structure. (une participation sera donnée).

Présentation des comptes de l'A.C.E.P. :

Finances année scolaire septembre 2019- août 2020 (+7126,37€ : +2676,37 si on enlève les chèques d'acompte de la classe de mer)

Recettes		8356,46€	Dépenses		1230,09 €
Subvention mairie de Coësmes 2020	1469 €				
Subvention mairie de Sainte Colombe 2020	773 €		Sorties et activités pédagogiques		443 €
Paiement acompte parents classe de mer.....	4450€		Achat de matériel (livres, bricolage, petit matériel, ingrédients de cuisine, goûters)		646,51 €
Vente de photos scolaires (Bénéfice : 471,75 €)	50 €		Frais divers (assurance, frais de banque...)		140,58 €
Vente Gâteaux	563,09 €				
Vente de chocolats	937,61€				
Benne à papiers	113,76€				

2. Dates et projets de l'année

- Spectacle buisson d'O en septembre pour toute l'école sur de la musique verte.
- Sortie « Archéo » à La Roche au Fées pour les CE2 et les CM1 en septembre.
- Séances d'escalade avec l'office des sports pour les CE2 à la première période.
- Séances de musique avec les dumistes du hangar du CP jusqu'au CM2 : environ 10 séances par classe.
- Carnaval des maternelles, mardi 16 février.
- Photo scolaire vendredi 19 mars : après consultation des délégués de parents d'élèves, la solution des photos de classe où chaque élève d'élémentaire apparait dans un carton (ce qui lui permet d'enlever son masque) a été retenue.
- Escalade avec l'office des sports en mars/avril pour les CM si possible au niveau sanitaire, sinon, ce seront des séances d'athlétisme.
- Grande lessive jeudi 25 mars sur le thème : « jardins suspendus ».
- Classe de mer ? Sorties avec nuitées interdites jusqu'à nouvel ordre... Nous avons repoussé la classe de mer encore une fois du 31 mai au 3 juin pour les classes de CP, CE1, CE2, mais ce n'est pas du tout certain que l'interdiction soit levée d'ici là.

3. Conseils des délégués

Continuation du travail engagé sur les déchets

Ramassage des déchets sur la commune : chaque classe fera cette action une fois pour sensibiliser à ce problème. A la suite de ce ramassage, il a été constaté un nombre important de mégots sur le parking. Les délégués se sont mobilisés pour demander que le parking de l'école soit déclaré non-fumeur.

La mairie est en relation avec « la ligue contre le cancer » pour voir comment il serait possible d'accéder à cette demande des élèves.

Règles de cour cohérentes entre scolaires et périscolaires

Un travail a été fait sur les règles de la cour de cycle 2 pour que les règles soient cohérentes entre temps de cantine et temps de classe.

Ce travail est en phase d'ajustement.

4. Projection année prochaine :

Fermeture d'une classe

Estimation de 121 élèves à l'école à la rentrée de septembre 2021 : 2 classes maternelles et 4 classes élémentaires dont 2 qui resteraient sur le site Théaudière.

5. Mesures sanitaires et non remplacement des maitres absents.

Notre position est toujours de ne pas mélanger les cycles entre eux.

Cependant, il est permis de le faire, en cas de nécessité, tout en gardant un traçage des élèves (dans quelles classes étaient-ils ? quel jour ?)

Actuellement, il n'y a plus de remplaçants disponibles sur le département, comme vous l'avez remarqué ces derniers temps.

Nous avons fait notre possible pour ne pas mélanger les classes, mais cela ne peut pas toujours se faire, particulièrement quand une des maitresses de la rue Théaudière est absente. Nous devons redescendre des élèves sur le site des cerisiers. En général, nous les mettons dans les salles attenantes à nos classes.

Si la situation est appelée à durer (longue absence non remplacée), nous ne changeons plus les élèves de classes une fois les répartitions faites.

6. Cantine

La mairie :

Le contrat qui lie le prestataire et la commune prend fin. Un nouvel appel d'offres va être lancé. La loi EGALIM borde les contours du cahier des charges mais nous pouvons ajuster certains critères (pourcentage de bio, information de la provenance...) en fonction du prix. Nous avons donc demandé aux parents de faire un sondage. Nous sommes en cours d'évaluation de ces réponses.

A la suite de cette enquête nous avons été interpellés sur certaines difficultés. Nous avons à nouveau reçu 2 parents.

Certains points avaient déjà été modifiés (conteneur chauffant, eau...)

Bien que nous ayons peu de personnel disponible, nous avons donc réajusté l'organisation en ajoutant une personne au service.

Céline Brunet (coordinatrice) reste l'interlocutrice privilégiée pour les soucis concernant ce temps méridien.

Les ateliers péri-éducatifs ont débuté sur les temps du midi depuis janvier. Les intervenants ont accepté de prendre les enfants de maternelles afin que chacun puisse avoir la possibilité de bénéficier d'une activité.

Le prochain conseil d'école est fixé au mardi 15 juin à l'école des cerisiers à 18h30.

Compte rendu rédigé par :

Marianne GASTEL
Directrice de l'école